

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête sur la délimitation de la limite transversale de la mer pour le courant de Vieux Boucau - Soustons nous sommes favorables à la proposition n°3 c'est à dire au niveau du barrage infranchissable séparant le canal du lac marin , dans l'intérêt de SOUSTONS-PLAGE.

Très cordialement,

Catherine et Philippe CAYLA
Soustons Plage